

Plan de cours

CRI-3800L – Principes d'évaluation clinique

Campus Laval

Enseignantes :

Ann-Pierre Raiche

Ann-pierre.raiche@umontreal.ca

Léanne Dauphinais

leanne.dauphinais@umontreal.ca

Périodes de disponibilité :

Par zoom, prendre rendez-vous par courriel

Avant ou après le cours, sur place

1. *Descripteur du cours*

Histoire de cas et évaluation : le sujet, la situation, les ressources à mobiliser. Scénarios d'application dans les situations spécifiques.

2. *Objectifs du cours*

- Développer une meilleure connaissance des travaux portant sur les instruments utilisés par les criminologues et de la façon dont ils sont développés
- Mieux connaître l'évolution des travaux et des instruments l'évaluation du risque
- Développer un esprit critique face à la pratique criminologique de l'évaluation et de la prédiction
- Développer une connaissance plus approfondie de la cotation d'un instrument d'évaluation du risque
- Comprendre l'interface entre le risque et la protection

3. *Loi sur les droits d'auteur et l'enregistrement des cours*

Le Bureau des affaires juridiques de l'Université signale que les cours sont protégés par la loi sur les droits d'auteur. En conséquence, les étudiants qui désirent effectuer l'enregistrement audio d'un cours doivent pour ce faire, en demander l'autorisation au professeur ou au chargé de cours concerné. Le professeur ou le chargé de cours peut accepter ou refuser que son cours soit enregistré. L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du

chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps, et pourront faire l'objet de sanctions.

Compte tenu de la nature sensible des contenus, l'enregistrement ou la diffusion est strictement interdite et passible de sanctions.

4. *Règlement des études de premier cycle*

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique:

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

5. *Révision de l'évaluation (article 9.5)*

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole et formulaire de demande de r%C3%A9vision de notes %C3%80 ENVOYER.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole%20et%20formulaire%20de%20demande%20de%20r%C3%A9vision%20de%20notes%20-%20ENVOYER.pdf)

6. *Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)*

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

7. *Justification d'une absence (article 9.9)*

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_for_m.pdf

8. Plagiat et fraude (article 9.10) et utilisation de l'IA générative

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

« 1.2. Constitue notamment un plagiat ou une fraude : [...] o) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un exposé, d'un enregistrement ou de toute autre création, généré[s] par un système d'intelligence artificielle, à moins d'autorisation explicite à l'occasion d'une évaluation ». Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs Il est important de rendre explicite l'éventuelle autorisation des outils d'IA générative par les étudiantes et étudiants, notamment dans le cadre des activités d'évaluation. Les plans de cours et les autres documents d'information (tels les guides) doivent indiquer explicitement lorsque l'utilisation de tels outils est permise ; sans autorisation explicite, ces outils sont réputés interdits. Lorsqu'elle est permise, l'utilisation des outils d'IA générative doit être clairement référencée dans les travaux étudiants. Le site Web des Bibliothèques de l'UdeM propose des modèles pour citer des sources comme ChatGPT (voir section 13.3).

9. Approches pédagogiques

Présentations magistrales, études de cas, discussions en sous-groupes

10. Modalités d'évaluation des apprentissages

10.1 OUTILS D'ÉVALUATION

OUTIL	PONDÉRATION	ÉCHÉANCE
Examen intra théorique	30%	31 janvier 2026, 9h à 12h
Examen pratique	35%	14 février 2026, 9h à 11h
Rapport d'évaluation	35%	14 mars 2026, 23h59

Examen intra théorique (30%)

L'examen théorique consiste en une série de questions vrai ou faux, choix multiples, court et moyen développement portant sur la matière vue en classe et les lectures.

Examen pratique (35%)

L'examen pratique consiste à coter le YLS/CMI d'une personne judiciarisée. Le format choisi est une capsule vidéo d'un entretien avec un adolescent. À l'aide de leurs notes, les étudiants devront visionner l'entretien et coter le cas.

Rapport d'évaluation et formulation du risque (35%)

Le travail consiste en un rapport d'évaluation d'un auteur d'infraction. Il s'agira de faire état du risque et des besoins, des forces et éléments protecteurs et de proposer des axes de travail. Il s'agira aussi de proposer une formulation du risque sur la base de la matière vue en classe avec la conférencière.

10.2 BARÈME DE NOTATION

Grille de conversion des pourcentages

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

11. Déroulement du cours

DATE	CONTENU	LECTURES
Samedi 17 janvier 2026 AM	- Présentation du plan de cours - La place de l'évaluation dans les pratiques de pointe dans l'évaluation du risque et des besoins - L'évolution des pratiques d'évaluation - Les familles de méthode - Biais cliniques classiques	Guay, J.P., Benbouriche, M. et Parent, G. (2015). L'évaluation structurée du risque de récidive des personnes placées sous main de justice : méthodes et enjeux. <i>Pratiques psychologiques</i>, 21, p. 235-247, http://dx.doi.org/10.1016/j.prps.2015.05.005 Benbouriche, M., Guay, J.P. & Vanderstukken, O. (2015). Les principes d'une prévention de la récidive efficace : Le modèle Risque-Besoins-Réceptivité, <i>Pratiques psychologiques</i>. 21, 219-234. https://doi.org/10.1016/j.prps.2015.05.002
Samedi 17 janvier 2026 PM	- Notions de psychométrie : fidélité, validité - Enjeux de conceptualisation des facteurs de risque	Heffernan, R., Ward, T. (2020). Current Conceptualizations of Dynamic Risk Factors. In: <i>Dynamic Risk Factors for Sexual Offending</i>. SpringerBriefs in Psychology. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-030-58275-3_1
Dimanche 18 janvier 2026 AM	- Critiques et enjeux associés à l'évaluation - L'évaluation des personnes non-blanches et autochtones - Facteurs gladue	Muir, N. M., Viljoen, J. L., & Shepherd, S. M. (2023). Violence Risk Assessment Tools and Indigenous Peoples : Colonialism as an Underlying Cause of Risk Ratings on the SAVRY. <i>International Journal of Forensic Mental Health</i>, 22(4), 289-301. https://doi.org/10.1080/14999013.2023.2178554 Schmidt, S., Heffernan, R., & Ward, T. (2022). Why Dynamic Risk Factors Cannot Be Applied Universally : Their Normative Nature and the Importance of Cultural Awareness in Risk Assessment and Intervention. Dans G. C. Liell, M. J. Fisher, & L. F. Jones, <i>Challenging Bias in Forensic Psychological Assessment and Testing</i> (1^{re} éd., p. 52-68). Routledge. https://doi.org/10.4324/9781003230977-5
Dimanche 18 janvier 2026 PM	- Facteurs gladue : suite – <i>Conférencier invité, à confirmer</i> - YLS/CMI	Hoge, R. D. (2010). Youth Level of Service/Case Management Inventory. In R. K. Otto & K. S. Douglas (Eds.), <i>Handbook of violent risk assessment</i> (pp. 81–95). Routledge/Taylor & Francis Group.
Samedi 31 janvier 2026 AM	Examen intra théorique	
Samedi 31 janvier 2026 PM	YLS/CMI	
Dimanche 1 février 2026 AM	YLS/CMI	
Dimanche 1 février 2026 PM	YLS/CMI : exercice pratique	
Samedi 14 février 2026 AM	Examen pratique, 9h à 11h	

Samedi 14 février 2026 PM	L'évaluation des facteurs de protection : notions théoriques et pratiques	
Dimanche 15 février 2026 AM	- L'évaluation du risque de récidive sexuelle : notions théoriques et pratiques - Formulation de risque et rédaction de rapports	Guay, J.P., & de Vries Robbé, M. (2017). L'évaluation des facteurs de protection à l'aide de la SAPROF, Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique, 175, 894-900. https://doi.org/10.1016/j.amp.2016.08.016
Dimanche 15 février 2026 PM	<i>Conférencière invitée, à confirmer</i> Formulation de risque et rédaction de rapports	

Les contenus de cours sont sujets à être déplacés de séances, selon la disponibilité des conférenciers invités. Les étudiant.es seront informé.es de tout changement au plan de cours, le cas échéant.

12. Lectures obligatoires

- Benbouriche, M., Guay, J.P. & Vanderstukken, O. (2015). Les principes d'une prévention de la récidive efficace : Le modèle Risque-Besoins-Réceptivité, Pratiques psychologiques, 21, 219-234. <https://doi.org/10.1016/j.prps.2015.05.002>
- Guay, J.P., & de Vries Robbé, M. (2017). L'évaluation des facteurs de protection à l'aide de la SAPROF, Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique, 175, 894-900. <https://doi.org/10.1016/j.amp.2016.08.016>
- Guay, J.P., Benbouriche, M. et Parent, G. (2015). L'évaluation structurée du risque de récidive des personnes placées sous main de justice : méthodes et enjeux. Pratiques psychologiques, 21, p. 235-247, <http://dx.doi.org/10.1016/j.prps.2015.05.005>
- Heffernan, R., Ward, T. (2020). Current Conceptualizations of Dynamic Risk Factors. In: Dynamic Risk Factors for Sexual Offending. SpringerBriefs in Psychology. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-030-58275-3_1
- Hoge, R. D. (2010). Youth Level of Service/Case Management Inventory. In R. K. Otto & K. S. Douglas (Eds.), Handbook of violent risk assessment (pp. 81–95). Routledge/Taylor & Francis Group.
- Muir, N. M., Viljoen, J. L., & Shepherd, S. M. (2023). Violence Risk Assessment Tools and Indigenous Peoples : Colonialism as an Underlying Cause of Risk Ratings on the SAVRY. International Journal of Forensic Mental Health, 22(4), 289-301. <https://doi.org/10.1080/14999013.2023.2178554>
- Schmidt, S., Heffernan, R., & Ward, T. (2022). Why Dynamic Risk Factors Cannot Be Applied Universally : Their Normative Nature and the Importance of Cultural Awareness in Risk Assessment and Intervention. Dans G. C. Liell, M. J. Fisher, & L. F. Jones, *Challenging Bias in Forensic Psychological Assessment and Testing* (1^{re} éd., p. 52-68). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003230977-5>